



Interaction between Migration,
Land & Water Management and Resource
Exploitation in the Oases of the Maghreb

L'Oasis de Mareth Description du Cadre Général

Youssef Moumni

IRA Médenine, Tunisia

**IMAROM Working Paper Series no. 8
February 2000**

Institut des Régions Arides
Route de Djorf km22 EL FJE
Medenine
4119 Tunisia

IMAROM is a research project
funded by the EC (DG XII)
INCO-DC programme 1994-1998
contract number IC18-CT97-0134
<http://www.frw.uva.nl/IMAROM>
E-mail: imarom@frw.uva.nl

IMAROM project coordinator
AGIDS
University of Amsterdam
Nieuwe Prinsengracht 130
1018 VZ Amsterdam, The Netherlands
Tel. + 31 20 5254063 Fax 5254051

I) Le peuplement de l'espace aride en général et de Mareth en particulier

1) Aperçu historique sur le peuplement

Depuis l'apparition des traces écrites, l'espace géographique du Sud de la Tunisie n'a cessé guère d'être occupé par des populations diverses depuis l'Antiquité jusqu'à nos jours. Néanmoins, les traces témoignent explicitement que cette occupation s'effectuait en fonction de la nature des territoires (reliefs, climat, ...) dans les régions arides.

En ce qui concerne les steppes (Jeffara), l'espace a été parcouru par des groupements. Il était peuplé par des tribus ou des fraction de tribu avec parfois quelques formes d'agglomération (villages ou cités) dont la création était, en tout temps, inhérente au jaillissement des sources d'eau. Le peuplement était toujours dans les steppes qui n'ont jamais cessé d'être le domaine de populations nomades.

En montagne, l'occupation d'espace est différente. L'aire montagnaise semble être, inversement au premier. Elle est constituée d'habitations à caractère fixe où des individus ou des groupes d'individus menaient une vie retirée du reste des autres contrées du milieu aride.

La création d'agglomérations, était, semble-il favorisée par les carthaginois et les romains dans les zones stratégiques et à vocation agricole. De la colonisation romaine persiste, cependant, encore les vestiges des grands travaux hydrauliques et le reste des anciens espaces de cités carthagoises et romaines. Parmi les travaux hydrauliques de ces civilisations on peut citer les citernes construites, à l'Antiquité, dans les montagnes et dans les steppes. Les ruines des cités sont implantées dans les points stratégiques des régions où sont établis soit pour contrôler les routes soit pour surveiller les zones fertiles (DESPOIS, 1949 : 120). Ce genre d'implantation a donné, probablement, importance à l'exploitation des territoires sans se mêler aux populations autochtones. Les colons se sont appuyés sur une politique de surveillance des contrées désertiques (DESPOIS, 1949 : 119) et, en même temps, sur l'exportation des produits à dominante agricole qui s'acheminaient vers les cités littorales, principaux grands carrefours (le limes romains). Que ce soit les comptoirs puniques ou les cités romaines ces agglomérations ont joué le rôle d'intermédiaire dans les circuits d'échange entre le littoral tunisien (auparavant, libyen et africain) et l'autre rive de la méditerranée (DESPOIS, 1949 : 121).

Les romains ont laissé, sans doute, les appellations de lieux ou d'agglomérations qui désignaient les importantes villes et villages de nos jours. Il reste encore, aussi, après tant de siècles des romains¹, les techniques de production agricole (à titre d'exemple, les antiques pressoirs à huile romains) et les ruines des forteresses. Dans ce cadre, " Martha " était la désignation romaine d'une colline près de l'actuel oasis de Mareth, sur laquelle était installé un Fort romain. Ce dernier a existé jusqu'au début de ce siècle. Le village de Mareth fut développé sur les ruines de " Martha ".

2) Le peuplement : Aperçu sur l'occupation de l'espace dans les régions arides

Comme dans toute la Tunisie du XIX ème siècle, les steppes du centre-sud était le domaine réservé à des tribus dont les plus importantes (du nord au sud) : Ouled Aoun, Drid, Riah, Ouled Ayard, Majeur, Zlass, Frechich, Hammama, Methelith, Souassi, Neffat, Beni-Zid, Hamerna et Ouerghemma. A l'arrivée du protectorat, le domaine des tribus a commencé à se réduire de plus en plus par les nouvelles dispositions territoriales. La " limitation " de l'espace tribal a engendré des effets directs sur les mouvements de circulation des populations nomades et leurs relations avec le milieu. La redistribution de l'espace, qui, désormais, est régie par des normes rationnelles et modernes, n'a pas tenu compte, effectivement, dans ses

¹ Les romains ont mis deux siècles pour occuper le Maghreb "146 avant J-C.-40 après " et ils ont restés plus de 6 siècles pour le quitter chassés par les conquêtes vandales "429-439 " (DESPOIS, 1949 : 119).

découpages de la répartition et de la dispersion initiales des populations en place¹ (SERVONNET, 1896 : 450).

Avant le protectorat, précisément depuis le milieu du XIX^{ème} siècle, la répartition des populations sur les territoires était d'une manière fragmentaire. Elle se consolidait, dans chaque région, avec le protectorat. Elle se façonnait suivant les nouvelles dispositions de l'espace. Elle est, parfois, tracée d'une manière schématique sur les registres de prélèvement d'impôts. Le dénombrement des populations a énuméré l'état d'occupation d'espace par les divers groupes. En ce qui concerne la partie appelée Al-'crâdh qui commence du nord de Gabès jusqu'à l'extrême Sud, partout, " c'est l'émiettement des fractions et des douars, des groupes de cent à deux cents, rarement de plus de 500 personnes (GANIAGE, 1966 : 880)* .

IL faut, toutefois, remarquer que la présente situation était observée dans les documents d'impôts de la Tunisie au milieu du XIX^{ème} siècle. Elle ne peut pas être généralisée puisque l'imposition d'impôts ne touchait pas l'ensemble des populations. Même si l'estimation du dénombrement reste relative, mais, elle exprime, en quelque sorte, l'état de répartition des populations et leur type de sédentarisation.

En ce qui concerne la région de Mareth, le nombre des imposés était évalué à " 1.389 imposés chez les " tribus " (Reg. 693, 694 pour la région de Gabès) " (GANIAGE, 1966 : note 1, 881). Pour ce qui est " d'habitants de Mareth (village), 70 imposables à la mejba perdus dans la longue énumération des fractions et des douars des " tribus " (Reg. 694) ". Il y avait " 80 au hameau de Zarat " et pour les villages montagneux : " Beni Zelten : 183 ; Toujane : 302, ; Zemerten de Toujane : 32. (Reg. 695 pour Matmata)" (GANIAGE, 1966 : 880, 881).

Cet aperçu sur l'estimation du nombre des populations au milieu du XIX^{ème} siècle, donne aussi, outre le dénombrement des populations, une vue d'ensemble sur l'occupation de l'espace (sédentarisation). " Au sud (de Mareth), il n'était plus d'habitat permanent, pas même sur les pistes menant vers Tripoli ou les lointaines oasis du Fezzan. Seule exception, mais d'importance, la chaîne des villages berbères des Matmata, accrochés au revers du dahar. Pauvres villages, d'ailleurs, que ces agglomérations de troglodytes. La plupart comptaient moins de 200 imposables, certaines même moins de 50" (GANIAGE, 1966 : 801).

Pendant le protectorat, la situation de sédentarisation et de nomadisme est devenue plus caractérisée. La sédentarisation a pris des aspects plus intensifs. Après plus d'un demi siècle de protectorat, les agglomérations ont commencé leur apparition dans l'ensemble du sud. Le nomade était remplacé par le " Fellah ".*

Mais, " La population du sud tunisien ne comprend pas que des Fellahs. On y trouve des agglomérations où la population s'est agglutinée. Elles sont rares d'ailleurs; on ne compte dans les territoires de terres collectives que 10 centres érigés en commune (HOUSSET , 1939 : 60)". A titre d'exemple Gabès, 14.302 habitants, El Hamma 5.394, Zarzis 7.224, Ben Gardane 733, Medenine 648 et Tataouine 480 habitants sur une population totale de 470.244 habitants.

Le reste des populations du sud était, cependant, réparti en petites agglomérations sous forme de petits villages ou hameaux mais la quasi-totalité est dispersée en nomades ou semi-nomades sur leurs terres collectives (HOUSSET , 1939 : 60).

Donc, dans la mesure où on essaie de comparer entre les types des populations dans les régions arides , il y a lieu de conclure que le nombre des populations qui occupait des

¹J. SERVONNET : Matériaux pour servir à la géographie de la Tunisie, in " Revue Tunisienne " n° 11, juillet 1896.

* " Ce sont les innombrables divisions des Ouerghamma qui occupent la majeure partie des registres de l'Aradh " ²(GANIAGE , 1966 : 880, 881).

* Sur ce point, à lire avec intérêt, la thèse (géographie) en Habib ATTIA : Les hautes steppes tunisiennes ...de la société pastorale à la société paysanne Université de Tunis 1977.

localités et qui formait, un noyau pour des futures agglomérations, n'était pas assez considérable par rapport aux populations nomades et semi-nomades. " La population urbaine représente environ 1/10ème. Dans ces régions de terres collectives il faut donc compter 10 bédouins pour un habitant des centres. Etant donné l'étendue du territoire considéré, cela représente une densité extrêmement faible " ¹.

3) Les modes de vie économique

- Les oasis : une faible concentration de population

Au milieu du XIXème siècle, les oasis dans les régions arides tunisiennes n'étaient pas assez développées. Elles étaient soumises à la domination du nomadisme dont les populations parcouraient de long en large les territoires arides. L'oasis était pour ces populations un " accessoire " agricole, qu'on ne peut jamais arrêter de faire recours à ses ressources entièrement agricoles. Dans tous les étapes du nomadisme, l'oasis a toujours formé pour les nomades un lieu auquel on fait recours lorsque le ravitaillement en produits agricoles devient une nécessité.

Dans ses observations DE PREVILLY soulignait que les oasis étaient pour les nomades des supports pour leurs autres activités. Elles étaient principalement des stations pour les caravaniers. La grandeur de ces oasis se mesure au fur à mesure de la disponibilité de l'eau. Elles constituaient au début des points d'eau, puis des stations arrosées et cultivées. Mais, parfois, elles arrivent à abriter, même, le siège d'Etats puissants (DE PREVILLY, 1894 : 37).

- Tradition nomade précaire

La prédominance du nomadisme dans les régions arides ne provient, non seulement, du fait que l'origine des populations était des groupements nomades ; mais notamment, cela revient, aussi, au genre ou mode de vie des gens habitant les zones steppiques et désertiques. Dans sa description des " sociétés africaines " DE PREVILLY, (1894) a distingué les populations des régions arides par leur type de production agricole. Dans le schéma par lequel il a dépeint le mode de vie économique des populations nomades de la " région des cavaliers ", l'auteur a énuméré les différents éléments sur lesquels se base la vie économique et sociales de ces populations. Outre leurs premiers atouts économiques qui sont la prépondérance du cheval et " l'art pastoral ", les nomades utilisent d'autres " modes accessoires de travail " pour remédier aux carences de la nature : dégradation de leur milieu par le phénomène de l'aridité. Les " principaux modes accessoires " sont complémentaires à leurs activités de base : l'élevage des moutons, le travail agricole dans les steppes et dans les oasis, enfin, le commerce et le transport caravaniers. En somme, d'après l'auteur, c'est par la combinaison de ces éléments du travail que les nomades arrivent à lutter contre les conditions difficiles de leur milieu aride : pauvreté de steppes, rareté de l'eau (etc.).

- Processus de mise en valeur

Au moment du protectorat, un processus de valorisation dans les régions arides s'est vu se développer, surtout au sein des oasis. Pour ce qui est des oasis de la région de Gabès (" L'Arad "),* elles étaient " le groupe le plus important par sa population, par son étendue

¹ HOUSSET, 1939, oc. cit. p 204 : Les " chiffres sont pris des documents officiels de la Direction des Affaires Economiques : Statistique générale de la Tunisie 1936).

* Les disponibilités de sources d'information sur les régions tunisiennes ne sont devenues relativement moins rares que depuis l'avènement du XIXè siècle. Cependant on ne peut parler d'une telle ou telle région que lorsque elle est introduite dans un grand espace géographique déterminé. De fait, lorsqu'on veut parler de développement économique de la région de Mareth, à titre d'exemple, les sources documentaires imposent de passer par " l'Aradh " en tant que région économique plus étendue et représentant une intégrité économique et

totale et par la superficie de ses oasis ” . En fait, la “ longue plaine de l’Arad, qui présente une fertilité relative grâce aux nombreuses sources dont elle est parsemée et grâce à la richesse minérale de son sol, (...) est semée d’oasis, au nombre de quarantaine, et dont beaucoup ont une grande étendue ” (BLANC, 1889 : 20).

Il y a lieu de souligner ici que, la valorisation d’oasis n’a été, observée que du point de vue géographique ou de celui des ressources économiques. Les autres niveaux de développement n’ont pas été abordé. La raison est que les populations oasiennes étaient peu nombreuses. Ayant une forme sédentaire peu développée, elles étaient soumises à la domination des populations steppiques qui, en revanche, avaient une organisation sociale développée, mais, au sein d’un milieu fragile.

II) Le phénomène migratoire et son essor

1) L’exode vers les grandes villes

Les spécialistes ont été presque mis d’accord pour fixer l’apparition de l’émigration interne en Tunisie durant la période qui a juste succédé les crises économiques des années 30 (KRAIEM, 1996 : 15). Autrement dit, lors de l’afflux de la main d’œuvre tunisienne aux centres miniers de Gafsa et l’apparition de la migration des “ djebalia ” et d’éléments nomades dans toutes directions du pays.

“ Le déclenchement de l’exode rural, constate SIGNOLES (1985)¹, apparaît comme étant particulièrement tardif en Tunisie, alors qu’au Maroc son ampleur est déjà notable dès la fin du XIXème siècle. Ce “ retard ” relatif à la Tunisie a déjà retenu l’attention de nombreux auteurs. LEPIDI (1957) signale ainsi que “ jusqu’à la période 1930-1934, les villes de Tunisie (...) avaient été peuplées progressivement par des éléments ruraux vite assimilés, (mais) il n’en a plus été de même ensuite : l’envahissement des cités a alourdi l’occupation des zones périphériques et a abouti à la formation d’une (population) souvent misérable, déracinée, dont l’intégration s’est avérée difficile dans la vie citadine ”. Cette analyse est corroborée par SEKLANI (1960) : “ Durant la période 1926-1936, écrit-il, l’assaut vers les villes n’était qu’à ses débuts ”. Quant à LIAUZU (1976), “ qui utilise les rapports des Résidents Généraux, date le déclenchement de l’exode rural vers les années 1934-1936 ”.

Depuis ces périodes, la migration interne en milieu aride et en Tunisie généralement, s’est développée régulièrement. Elle a eu pour premier résultat le gonflement des grandes villes tunisiennes. Il est fort important de signaler, toutefois, que cet exode a passé par des multiples fluctuations, mais les chiffres restent, nettement, expressifs pour une bonne période (tableau ci-dessous).

Tableau 1 : Evolution de l’exode rural en Tunisie (1926-1975)

Périodes	Nombre de migrants / an
1926-1936	1000
1936-1956	14000
1956-1966	17000
1966-1975	36000

Source : SIGNOLES, 1985

sociale bien distincte. Au fur à mesure, cette région est substituée par les appellations à vocation géographique proprement dite : le Sud ou parfois l’extrême-sud de la Tunisie¹ (FALLOT, 1899 : 3).

¹ P. SIGNOLES : l’espace tunisien, capitale in “ Urbanisation du Monde Arabe ” CNRS n° 365, 2 Tomes, Tours 1985.

2) L'émigration extérieure

L'émigration des tunisiens à l'étranger et particulièrement en France, est apparue pour la première fois en 1916 : " C'est avec la création du service des travailleurs coloniaux, en 1916 que le premier contingent de travailleurs tunisiens, comptant près de 10 000 hommes a été recruté et dirigé vers la France " (CEDETIM, 1975 : 116)¹. Ces travailleurs ont été contraints, en quelques sortes, à se diriger vers la France (Métropole des colonies) pour remplacer, dans les industries les travailleurs français qui sont partis assurer leur devoir national. Néanmoins, les 10 000 tunisiens n'allaient pas rester longtemps en France car ils prenaient successivement le chemin de retour à leur pays d'origine. De ce fait, "en 1920 on comptait seulement 1700 hommes qui sont restés en France, 500 en 1930 et personne en 1935 " (CEDETIM, 1975 : 116). L'amorce de ce retour est expliquée, par les spécialistes, par l'inadaptation de cette main-d'œuvre au travail salarié d'une part et aux conditions de vie dans la Métropole d'autre part. Ainsi, cette migration extérieure a pris fin, environ, 20 ans après son essor.

La deuxième période migratoire des tunisiens vers l'étranger a été entamée juste quelques années avant le rétablissement de la souveraineté nationale dans le pays en 1956¹. Ce flux migratoire a pris deux destinations différentes : la première est dirigée vers l'Europe et plus particulièrement vers la France et la seconde, caractérisée par une forme latente, est orientée vers la Libye.

L'évolution de l'émigration externe est nettement caractérisée dans l'exemple ci-dessous (voir tableau). Celui-ci indique, explicitement, la progression du départ des travailleurs à destination de la France, principal pays d'accueil des migrants tunisiens.

Tableau 2 : Evolution de la population tunisienne en France 1956-1973

Années	Effectifs	Années	Effectifs
1956	5 570	1965	52 159
1957	6 715	1966	62 903
1958	17 974	1967	70 274
1959	22 153	1968	73 261
1960	25 393	1969	89 181
1961	29 116	1970	96 821
1962	34 443	1971	107 046
1963	39 517	1972	119 546
1964	46 749	1973	149 274

Source : GILDAS, 1979

Après l'évolution significative de 1956 à 1973 l'émigration des tunisiens vers l'étranger marqua (A. BELHADI, 1996 : 58) un tournant décisif. A compter de 1973 ce flux migratoire a été atteint par la restriction et la stagnation. Le phénomène de baisse et de stagnation du flux migratoire vers l'Europe en particulier a été plus ou moins général au Maghreb. Il a été observé à l'échelle de l'émigration extérieure marocaine, aussi, par EL-MRABET (1990)¹ qui n'a pas tardé d'expliquer la principale raison de la baisse : " la décision des pays européens, écrit-il d'arrêter ou de limiter l'importation de la main d'œuvre étrangère

¹ CEDETIM : Les immigrés, Ed. Stock, Paris 1975.

¹ Sur l'analyse de cette émigration, lire, A. BELHADI : l'émigration extérieure, mobilité, réajustement socio-spatial et reproduction de l'ordre spatial. in " Cahiers du CERES " série géographie n° 15, Tunis 1996 p 47.

¹ B. EL-MRABET : Approche du phénomène migratoire dans la montagne Sud Rifaine (pays de Taounate) in " Dirâsât " n° 4, 1990, Faculté des Lettres d'Agadir, Maroc.

suite à la crise économique de l'énergie survenue dans la première moitié des années 1970 (...) n'a cessé de croître. La France où se trouvait concentrée la majorité de nos émigrés, appliqua une telle décision en juillet 1974 ”.

Depuis la fermeture des frontières européennes vers les années 1970, l'émigration extérieure a pris de nouveaux aspects. D'abord, cette fermeture “ s'est trouvée relayée par l'ouverture alternée et hésitante du marché libyen et arabe, d'un côté, et par le développement croissant de l'émigration clandestine de l'autre ” (BELHADI, 1996 : 48). Puis, l'amorce du phénomène du retour des émigrés qui a enregistré, pour la Tunisie, pendant la décennie 1979-1989, les chiffres ci-dessous.

Tableau 3 : Importance sélective des retours 1979-1989

Zone	% Retours 1979-89	% Colonie	Ecart
Tunis	38,2	16	22,2
Nord-Est	11,15	10,2	1
Nord-Ouest	5,7	12,5	- 6,8
Centre Ouest	4,75	7,9	- 3,15
Sahel	20,05	17,6	- 2,45
Sfax	6,2	7,6	- 1,4
Sud-Est	10,8	17	- 6,2
Sud-Ouest	3,15	11,2	- 8,05

Source : INS 1989, OTTE 1991 (BELHADI, 1996 : 52)

Dans les régions arides où, “ on enregistre le taux migratoire le plus élevé avec plus de 11 % de la population régionale vivant en dehors des frontières ” (BELHADI, 1996 : 51), le retour reste faible par rapport aux autres régions. A vrai dire, bien que le phénomène de retour semble se développer, il reste nettement clair que les régions arides fournissent, toujours, le plus grand nombre de l'émigration extérieure. En 1991, 29,67 % de la population de ces régions sont en dehors des frontières : 3,7 % pour le Centre Ouest, 13,27 % pour le Sud-Ouest et 12,7 % pour le Sud-Est. Cette émigration extérieure regroupe 36,1 % du total de la colonie tunisienne à l'étranger avec 7,9 % pour le Centre Ouest (Kairouan : 3,3 % ; Kasserine : 2,4 % ; Sidi Bouzid : 2,1%), 17 % pour le Sud-Est (Médenine : 6,9% ; Gabès : 5,1% ; Tataouine : 5,1%) et enfin 11,2 pour le Sud Ouest (Kebili : 8,3% ; Gafsa : 2% ; Jérid : 0,8%) (BELHADI, 1996 : 49-50)².

Pour le cas de Mareth, dont les chiffres sont inclus dans ceux du Sud-Est, l'effectif de l'émigration extérieure de ce dernier est de 79.120 sur une population totale de 725.600 en 1989. Cette dernière s'est accrue à 763.100 en 1991 constituant 9,16% de la population globale de la Tunisie qui compte pour la même année (1991) 8 331.154 (BELHADI, 1996 : 51).

III) Caractéristiques socio-démographiques actuelles de Mareth

1) Population :

Croissance démographique :

A l'échelle du Gouvernorat de Gabès, l'accroissement de la population a été de 3,5 % entre 1966 et 1984 et de 2,6 % entre 1984 et 1994, soit une baisse de 0,90 % en 10 ans (URAM 1997-98 : 35).

² Pour plus de détails sur la migration tunisienne internationale, il faut consulter le “ Cahier du CERES ”, série Géographie n° 16, Tunis 1996.

En ce qui concerne Mareth, le taux d'accroissement de la population entre 1984 et 1994 a été de 2,80 % (1984 : 43439 ; 1994 : 57298), légèrement supérieur au taux observé pour l'ensemble du Gouvernorat de Gabès et nettement supérieur à celui de la Tunisie toute entière (2,3 %) pour la même période.

Une telle dynamique de population à l'échelle de la délégation est, largement, constatée par l'évolution positive du poids démographique de chacun des secteurs de la délégation. " Les taux de croissance les plus élevés sont enregistrés dans les zones de plaine (la Jeffara) ", telles que Mareth, Zerkine et Kettana. " Les taux de croissance les plus faibles sont ceux de la zone montagneuse " (URAM 1997-98 : 35) qui sont en même temps une zone de migration à cause des conditions naturelles difficiles et de ressources limités.

La croissance démographique observée à l'échelle de la délégation est enregistrée au niveau urbain par une croissance " rapide " de cette population (urbaine) qui est passée de 8146 habitants en 1984 à 13848 en 1994 avec un taux d'accroissement annuel de 6,09 % (5155 en 1984 ; 9315 en 1994) pour la commune de Mareth (zone d'oasis-site) et 4,24 % (2991 en 1984 ; 4533 en 1994) pour celui de Zarat (zone d'oasis-site). Cela a, évidemment, entraîné une forte urbanisation à l'échelle de la délégation dont le taux est passé de 11 % en 1984 à 24,1 % en 1994 d'où aussi l'accès de la localité de Zarat au statut communal au début de la décennie du recensement.

Pour ce qui est de la population rurale de la délégation de Mareth, elle est passée de 38284 en 1984 à 43450 habitants en 1994 avec une population additionnelle de 5166 personnes (un taux d'accroissement faible : 1,2 %).

Les migrations :

Il est difficile de trouver au niveau de la délégation des chiffres sur les migrations. Dans les recensements, on trouve des chiffres qui sont calculés à partir d'hypothèses (croissance réelle et croissance naturelle). Dans ce sens, on a estimé que le solde migratoire, entre 1984 et 1994, à l'échelle de la délégation était de 4346 ; 7,5 % par rapport à la population totale de Mareth.

Concernant la migration externe, Mareth présente le pourcentage le plus élevé du gouvernorat de Gabès : 29,5 % (7015 émigrés de Mareth sur une population émigrée de Gabès qui compte 23680 individus en 1998). Mareth est suivie, dans ce fléau à l'échelle du gouvernorat par El-Hamma qui fournit 28,3 % du total des émigrés du Gouvernorat (Annexe, Fig. 1) : Répartition de la population émigrée du gouvernorat de Gabès, 1998. Source : ONETTE, 1998)

La structure des ménages :

Entre 1984 et 1994, l'effectif des ménages de Mareth a évolué à un rythme d'accroissement important 3,16 % (3 % pour l'ensemble du gouvernorat). La taille moyenne des ménages dans les deux résultats de recensement (1984 et 1994) a connu une légère diminution. Elle est passée de 5,91 (1984) à 5,71 personnes par ménages (1994). Il faut remarquer que la même chose s'est passée pour l'ensemble du gouvernorat et à l'échelle nationale. Ces chiffres ont tendance à diminuer. La taille moyenne des ménages est passée de 5,7 en 1984 à 5,5 en 1994 pour le gouvernorat de Gabès et de 5,45 en 1984 à 5,16 en 1994 pour l'ensemble du pays. Quant aux ménages dans la délégation de Mareth, ils sont à l'ordre de 231 (Zerkine) à 1094 (Mareth) avec une taille moyenne d'environ personnes par ménages (année 1984).

La structure d'occupation de la population de Mareth :

En 1989, le taux de chômage dans le gouvernorat de Gabès était de 12,2 % (15,3 % au niveau du pays). A l'échelle de la délégation de Mareth, il n'y existe pas des résultats de

recensement disponibles. Toutefois, les actifs du gouvernement de Gabès sont en 1994 à environ 23 % de la population totale.

“ Dans le recensement de 1994, l’examen de la structure d’activité économique de la délégation de Mareth a montré que la répartition des actifs a tendance de s’orienter vers un équilibre entre les différents secteurs économiques avec, quand même, une domination de l’emploi agricole. Les indicateurs de l’emploi donnent les résultats suivants ” (URAM 1997-98) :

Emplois agricoles pour 1000 habitants :	85,81
Emplois secondaires pour 1000 habitants :	65,91
Emplois de services pour 1000 habitants :	62,51

Cependant, la répartition des actifs occupés est la suivante :

Agriculture forêts et pêches :	40 %
Industries :	13,8 %
B.T.P :	16,9 %
Services :	16 %
Administration :	12,8 %
Non déclarés :	0,36 %

Dans les 40 % des actifs occupés en agriculture, les exploitants agricoles (ménages) se répartissent pour le cas de Mareth et Zarat où se trouvent les oasis-sites dans le tableau, ci-dessous :

Tableau 6 : Ménages et exploitants Agricoles dans les oasis-sites (1984)

Désignation	Ménages (1)	Exploitants Agricoles 1984 (2)	% (2) / (1)
Gouvernorat	41911	13283	32
Délégation	7341	3908	53
Mareth	2081	760	36
Zarat	645	291	43

(Sources : INS, 1984)

2) Distribution spatiale de la population de Mareth :

La superficie de la délégation de Mareth est de 105806 hectares (parfois elle est chiffrée au 975,8 km²) ; 14,77 % de l’ensemble du gouvernorat de Gabès. Elle compte une population de 59230 habitants en 1997 ; 13 % de la population totale du gouvernorat qui se repartie en délégation (Annexe, Fig. 2 : Population de Mareth dans le gouvernorat de Gabès, 1997, Sources : ODS, 1998)

Densité :

Mareth se considère comme une région très agglomérée qui a connu, depuis des années, les densités les plus fortes. Elles sont presque égales à celles observées à l’échelle du pays : en 1975 36 habitants au km², 45 habitants au km² en 1984 et 54 habitants au km² en 1994 (respectivement par année à l’échelle nationale : 36,2 ; 45,1 ; 56,5).

Au niveau du gouvernorat de Gabès, Mareth enregistre les chiffres le plus élevés. A titre d’exemple, la densité à l’échelle de tout le gouvernorat était de 40 habitants au km² en 1992 et de 44,9 en 1997, alors que pour Mareth, elle était de 48 habitants au km² en 1992 et

de 55,9 habitants au km² en 1997. Elle était aussi en 1975 : 36 hab/Km² ; 1984 : 45 hab/Km² ; 1994 : 54 hab/Km² (Sources : INS, 1984 et 1994 et Ministère de la culture, 1997).

Urbanisation :

La région de Mareth (délégation) comporte deux communes et plusieurs localités rurales dont la plus importante est Kettana.

- La commune de Mareth :

Elle est la plus importante de la délégation avec 9315 habitants en 1994 soit environ 4,6 % de la population communale du gouvernorat de Gabès. Elle constitue 16,25 % de la population totale de la délégation. Elle a connu une forte croissance de sa population qui a évolué au taux moyen de 6 % (URAM 1997-98 : 60) au cours de la décennie 1984-1994. Située sur la Route Nationale n° 1 (RN1), elle est le centre d'attraction de toutes les autres localités et commune. Elle est le centre administratif de la délégation. Au nord-est de cette agglomération, jusqu'à les limites de Zarat, est implantée, depuis longtemps, la grande et traditionnelle oasis de Mareth.

- La commune de Zarat :

La création de cette commune remonte à 1985. Elle compte, en 1994, 4533 habitants, soit 2,2 % de la population communale du gouvernorat et 7,9 % de la population totale de la délégation. Elle s'étend sur une superficie de 150 hectares, avec une densité de 30 habitants à l'hectare. Elle est la deuxième commune de la délégation. Sa population a un taux d'accroissement annuel relativement élevé, 4,2 % (2991 habitants en 1984 ; 4533 en 1994). Elle est située à environ 2 kilomètres de la mer sur le littoral de laquelle est aménagé un port de pêches : le port de Zarat. Au pied de ce village-commune s'étend, en allant vers le sud, l'ancienne oasis de Zarat, traditionnellement, irriguée par la source thermale (naturelle) " Aïn Zarat ".

- La localité de Kettana :

Comme l'agglomération de Mareth, située sur la Route Nationale n° 1 (RN 1), sa population est passée de 1310 en 1984 à 2250 en 1994. Ce qui donne un taux d'accroissement assez élevé : 4,2 %. Cette localité est constituée de maisons rurales placées au sein d'une oasis dont la création remonte, aussi, à des périodes très lointaines dans l'histoire. Elle est la deuxième grande oasis de Mareth (après celle-ci).

IV) Mareth : données socio-économiques

L'espace géographique de Mareth a été, de tout temps et dans sa quasi-totalité, à vocation agricole. Sur les 105800 hectares (superficie) 95800 hectares constituent des terres agricoles (90,54 %) et 10000 des terres non agricoles (9,46 %).

L'agriculture dans cet espace géographique a , " traditionnellement, été basée sur l'activité pastorale avec ses différentes formes d'adaptation aux aléas climatiques " (URAM 1997-98). A cette tradition était associée, généralement, la céréaliculture qui dépendait aussi des aléas des pluies qui sont, comme dans tout milieu aride, rares. A titre d'exemple, on a enregistré au cours de la décennie 1982-1992 les quantités annuelles suivantes (total annuel en mm) :

82 / 83 : 208,7	87 / 88 : 134
83 / 84 : 44	88 / 89 : 217,5
84 / 85 : 305	89 / 90 : 283
85 / 86 : 143	90 / 91 : 260,5
86 / 87 : 122,9	91 / 92 : 190,2
Moyen mensuel : 190,88	Total : 1906,8

(M.A.- D.G.R.E, 1979 et 1987)

La répartition mensuelle des quantités (en mm) des pluies sur, par exemple, l'année 1991/1992 était la suivante :

Sep. 91 (23,7), Oct. 91 (2,1), Nov. 91 (14,5), Déc. 91 (38), Janv. 92 (21), Fév. 92 (8,7), Mars 92 (52,8), Avril 92 (3,4), Mai 92 (16), Juin 92 (10), Juil. 92 (0) et Août 92 (0). (M.A.- D.G.R.E, 1979 et 1987)

Les autres cultures qui sont répandues dans la région et qui sont inhérentes, aussi, à la mobilisation des eaux des pluies, surtout les eaux de ruissellement (estimées à 11000 000 m³ en 1991/92, dont les procédés de collectes sont fort développés), sont les cultures pratiquées derrière les Jessours et les Tabias (Châab, plur. de Châbaa). Les ouvrages de Jessours sont édifiés, pratiquement, dans les zones accidentées, autrement dit, dans les zones montagneuses. Les ouvrages des Tabias sont aménagés à l'aval des montagnes dans les zones d'épandages sur les terres steppiques dans la Jeffara. Dans ces ouvrages, se faisaient les cultures des arbres, essentiellement l'olivier, le figuier et le palmier en sec. Il s'y faisait aussi les cultures du pastèque, du melon, des fèves, etc.

Donc, dans la plaine de la Jeffara, avec l'accentuation de la sédentarisation, se sont développés, ces derniers temps, sur les terres steppiques, les cultures arboricoles, particulièrement, celles de l'olivier et de l'amandier.

Le progrès technologique introduit dans les système des cultures d'une part, et les changements survenus dans les modes de vie des populations, d'autre part, ont développé des modèles d'exploitation agricole moderne qui sont censés adaptés aux conditions climatiques marquées par l'aridité. De ce fait, la région a connu des nouveaux systèmes de cultures (cultures sous serres, sous tunnels, goutte à goutte, etc.) plus moins appropriées. Ces systèmes se sont progressivement développés suivant les différentes situations agricoles et les disponibilités des ressources en eau.

Devant ce développement agricole et la consolidation de certains systèmes culture dans la région de Mareth, le système pastoral assista à un recul, largement, constaté. Parmi les causes fondamentales de cette régression, les modes d'appropriation des terres. En 1992, il restait seulement 27,52 % de terres de parcours à Mareth, alors qu'elles étaient, à l'origine, les plus dominantes. Les terres ont de plus en plus un statut foncier privé. Les terres privées ont, énormément, connu un développement (51,04 %), réciproquement, les terres collectives sont devenues plus en plus réduites, 19,48 % de la superficie totale de Mareth. De fait, le régime foncier des terres a introduit une sorte de mutation ou de changement dans l'occupation des sols où les terres de parcours perdent continuellement de leur superficie. Les superficies de ces terres se répartissent en 1992, conformément à la figure ci-dessous (M.A.- C.R.D.A de Gabès, 1993) :

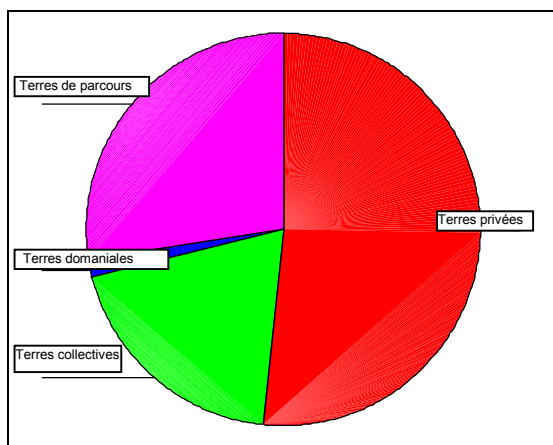


Fig. 1 : Statut des terres à Mareth

Aussi, dans cette nouvelle situation de changement, les terres agricoles se sont développées de telle manière d'observer, rapidement, l'envahissement des steppes par l'arboriculture qui gagne, de plus en plus, des superficies devant le recul des parcours.

En parallèle de ces mutations, en matière de développement général du domaine agricole dans la région de Mareth, les systèmes de production agricole ont connu, eux aussi, des formes d'adaptation et de coexistence aux nouvelles situations agricoles et aux conditions du milieu qui sont censées, toujours, être menacés par l'aridité. En outre, ils sont devenus multiples et plus variés.

1) Les systèmes de production steppiques :

a) Le système de production arboricole :

Ce système est basé, essentiellement, sur la culture de l'olivier comme arbre prépondérante dans toute la Tunisie. Elle est pratiquée dans les grands domaines et derrière les ouvrages (Jessours et Tabias) dans les zones accidentées et les zones d'épandages sous forme de petites parcelles appelées Chabâa, Jenân, Ribât. L'arboriculture est pratiquée aussi dans les oasis et les périmètres irrigués collectifs. La répartition de cette culture par espèces est comme suit (Annexe, Fig. 3 : Répartition des espèces arboricoles à Mareth 1992 (pieds), sources : M.A-C.R.D.A de Gabès, 1993).

b) Le système des grandes cultures :

Le présent système est basé sur l'orge et le blé dur. Cette culture dépendait totalement des pluies et de leur périodicité. Elles sont généralement pratiquées dans les zones d'épandages et piémonts des montagnes. Leur domaine est désigné par Mazrâ, Mahrâth, Dimnâ, Majbâd, Rogâa, grâa etc. Cependant, la mécanisation de l'agriculture a encouragé, en fait, le recours à ce système qui garde, toutefois, le caractère vivrier.

c) le système de production des petits périmètres irrigués privés (Souâni) :

Ce système est basé, non pas sur la mobilisation des eaux de ruissellement comme c'est le cas des autres systèmes steppiques, mais sur l'exploitation des nappes phréatiques qui sont Gabès-Sud, Zeus-Koutine et Dkhila-Tounine. Elles sont estimées à 6,3 Millions de mètres cubes (m³) dont 4,9 Millions de m³ exploités (153 l/s).

Fondé sur les cultures en périmètres irrigués privés, ce système des Souâni, comme son nom l'indique, fonctionne par l'exploitation des eaux à partir des puits de surface (Saniâ), dont la moitié est à Mareth (52,7 %) et 13,2 % à Kettana et Zrig-el-Barrania (en 1985). Ces puits ont connu un développement entre 1985 et 1995. Elles sont passées de 978 à 1451 unités. En 1987, elles comptaient 1097 (M.A. - D.G.R.E, 1979 et 1987).

Les techniques de puisement d'eau s'effectue, en grande partie, à l'aide de motopompes ou d'électro-pompes. Sur les 1097 puits en 1987, 51 % étaient équipées d'électro-pompes ou de motopompes thermiques (Diesel), le reste, 27 % étaient non équipées et 21% non utilisées. L'équipement des puits est passé, en 1995, à 70 %.

Les cultures qui sont pratiquées au sein de ces périmètres sont l'arboriculture fruitière (essentiellement, l'abricotier, le pommier et le pêcher), les cultures sous serres (particulièrement les tomates, les piments et les melons) et les cultures sous tunnels, qui sont surtout les pastèques et les melons.

2) Le système des oasis :

Les oasis à Mareth couvrent une superficie de 1683 hectares (1992) environ 5,2 % de l'ensemble des Oasis du pays (32345 hectares) et 21,6 % des oasis littorales (7800 hectares).

A ces oasis traditionnelles, il faut ajouter les périmètres irrigués collectifs installés autour des puits de forages et qui sont gérés, comme les autres oasis, par les Associations d'Intérêt Collectif (AIC). A Mareth (délégation), Les aires de ces périmètres irrigués (y compris les oasis) sont estimées à 2750 hectares (1992), soit 32 % de la superficie des terres des périmètres irrigués du gouvernorat de Gabès.

Le système des périmètres irrigués collectifs est fondé sur l'exploitation des eaux des nappes profondes Gabès-sud et Zeuss-Koutine.

Les forages des périmètres irrigués collectifs de Mareth sont dotés d'équipement de pompage, à l'exception de quelques uns qui sont, soit artésiens, soit mixtes, ou bien des sources naturelles.

La gestion des forages collectifs s'effectue par les Associations d'Intérêt Collectifs (17 à Mareth en 1998). Leurs attributions principales se résument à la prise en charge des ouvrages de captage et la répartition équitable de l'eau entre les parcelles et des frais de gestion entre les associés qui sont les exploitants des périmètres irrigués.

Comme il en a été question plus haut, le système des oasis se subdivise en deux zones, parfois non séparées : les oasis traditionnelles et les périmètres irrigués collectifs.

a) Le système oasien :

La base de ce système doit son existence à l'essor des oasis traditionnelles qui remonte à des siècles de l'histoire. Les oasis, desquelles se compose ce système, sont situées sur le littoral, tout au long de la Route Nationale 1 (RN1). De fait, elles constituent une série d'oasis allant de Oued Zigzaou au sud à Oued El-ferd au nord de Mareth. La plus importante, actuellement, de ces oasis est celle de Mareth (environ 687 ha) qui se trouve au centre et elle s'étend sur le littoral vers la mer jusqu'à Zarat. Ensuite, se suivent par ordre d'importance, vers le Nord, L'oasis de Kettana et celle de Zerkine. L'ensemble de ces oasis traditionnelles sont caractérisées par un écosystème oasien où les différentes cultures en étage sont pratiquées. La culture du palmier dattier est la plus dominante, évidemment. Ses espèces sont très variées. Lemsi, Bouhatem, Kenta, Rocchdi, Rtob, Hamouri, sont les variétés les plus prépondérantes dans ces palmeraies. Au niveau de l'arboriculture fruitière, le grenadier prend le premier rang avant l'abricotier qui ne manque pas d'importance dans les cultures oasiennes. Les oasis de Mareth sont très connues par les quantités et les qualités de grenadine. Actuellement, les cultures de luzernes constituent avec les cultures annuelles le dernier palier de ces oasis.

b) Le système de périmètre irrigué collectif :

Ces périmètres sont presque de création récente (depuis les années soixante). La culture du palmier n'y est pas assez développée ou elle n'y est pas assez dense. En outre, les conditions de création d'oasis ne sont pas réunies (micro climat, morphologie des zones etc.), le système de cultures à étages n'y fonctionne pas assez bien.

3) les productions agricoles :

a) L'arboriculture :

Le patrimoine arboricole de Mareth se considère comme le plus important à l'échelle de Gabès, voire, le plus marqué par la densité végétale, au plan des cultures steppiques et oasiennes du Sud tunisien. Il est dominé par la culture des palmiers dattiers et des grenadiers dans les oasis et par l'olivier dans les steppes. Avec l'arboriculture, les autres espèces de cultures occupent les superficies suivantes (Annexe, Fig. 4 : Répartition des cultures à Mareth en 1992, sources : M.A-C.R.D.A de Gabès, 1993).

Les productions de ces cultures dépendent, comme toute autre culture d'abord des aléas du climat puis des techniques de culture dont les procédés sont, dans la majorité, traditionnelle. Toutefois, les productions sont importantes dans ces dernières années : à titre

d'exemple, les grenadines 400 000 T et les olives 10 000 T et les dattes 500 000 T pour l'année 1996 (Sources : M. D. E. – ODS, Gabès, 1998. MC, CRC, Festival, 1996).

b) les cultures maraîchères :

Outre les oasis qui abrite les cultures maraîchères, le développement des périmètres irrigués que ce soit privés ou collectifs, a, non seulement encouragé ces types des cultures, autrefois moins pratiqués, mais aussi, il a développé, en parallèle, des techniques de pratiques modernes qui ont contribué, largement, à l'augmentation de production de ces cultures. Aussi, les techniques modernes de gestion de l'eau (réseaux d'irrigation, goutte à goutte etc.) et le bon écoulement des produits agricoles sur des marchés qui ne sont pas loin (Gabès, Djerba, Médenine, Tataouine), ont donné une dynamique particulière pour la production de ces cultures. Les chiffres étaient, en 1992, importants (Annexe, Fig. 5 : Production des cultures maraîchères à Mareth, 1992, sources : M.A-C.R.D.A de Gabès, 1993)

c) L'élevage :

L'élevage à Mareth est l'une des activités principales des exploitants agricoles. Même, si parfois, dans certain cas, il est associé à des cultures épisodiques et marginales, il reste chez les éleveurs l'activité agricole la mieux pratiquée. Toutefois, le développement de l'arboriculture au niveau des steppes, les zones de parcours se sont transformées en domaine de plantations d'arbre, en particulier d'olivier (*cf.* chapitre plus haut). En cédant la place à l'avancement des cultures d'olivier, l'espace pastoral se réduit, continuellement. En conséquence, l'impact de ce fait apparaît sur le plan des conduites. Les conduites de troupeau ont connu, en effet, un changement important. La tendance est de voir se développer un système domestique familial où l'effectif de troupeau est diminué au petit nombre (3 à 4 têtes). Les conduites traditionnelles sont restées seulement dans un système "semi-transhumant" qui est "formé par 20 % des troupeaux de 100 à 150 têtes" (URAM 1997-98 : 46). Grâce au développement des cultures des fourrages (particulièrement luzernes) dans les périmètres irrigués et dans les oasis, l'élevage a pu se tenir au niveau de Mareth. L'introduction de l'élevage bovin, au cours de ces dernières années, au sein des oasis a montré l'aptitude de la région en matière de production animale. La production en viande est estimée à environ 105000 tonnes pour les ovins et environ 30000 pour les caprins (M. C, C. R. C, Festival du patrimoine 1996). Récemment introduit, l'élevage bovin a, énormément, augmenté la production laitière. En revanche, l'élevage de dromadaire, qui était, traditionnellement, très répandu à Mareth, a complètement disparu.

d) La pêche :

Mareth occupe une place importante dans l'activité des pêches dans le golfe de Gabès. Ses côtes maritimes dont la contribution à la production de coquillage (clovisses) est importante (120 T en 1992, 102 T en 1994, 146,7 T en 1995), restent, toujours, un domaine d'absorption, dans les périodes de ramassage, d'une main-d'œuvre domestique et féminine.

Au niveau de la pêche côtière, depuis la création du port de Zarat (1985), cette activité a pu se développer avec des productions relativement dépendantes des moyens mis en place. En 1995, l'équipement du port de Zarat comportait 33 barques côtières motorisées, 10 non motorisées, 5 sardiniers avec une population maritime de 2200 personnes. Les productions sont évoluées, pour 1994 et 1995, respectivement, à 314622 et 263602 kilogrammes de poissons (URAM 1997-98).

ANNEXE

Fig. 1 : Répartition de la population émigrée du gouvernorat de Gabès (1998)

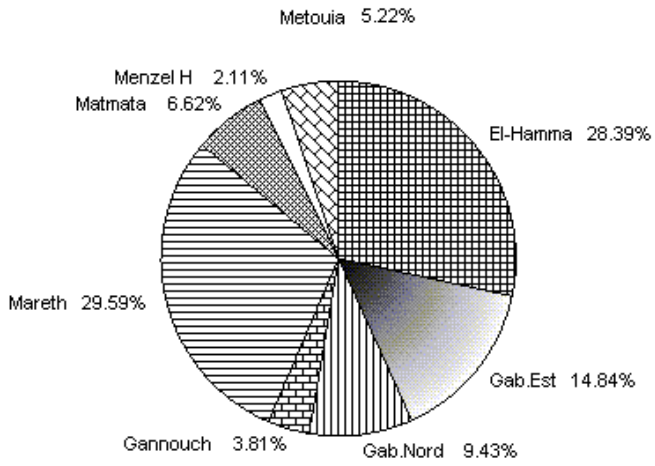


Fig. 2 : Population de Mareth dans le gouvernorat de Gabès (1994-1997)

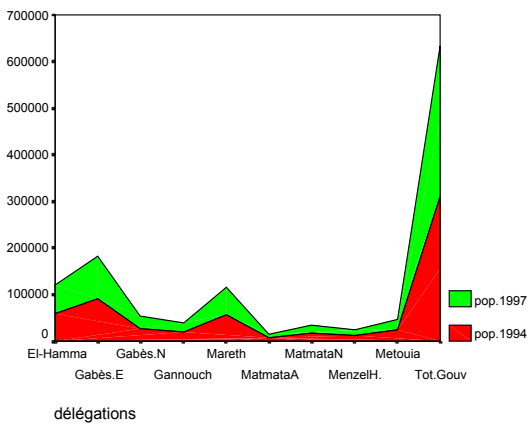


Fig. 3 : Répartition des espèces arboricoles à Mareth 1992 (pieds)

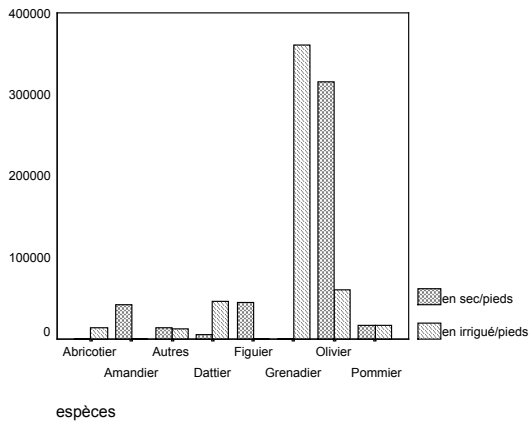


Fig. 4 : Répartition des cultures à Mareth en 1992

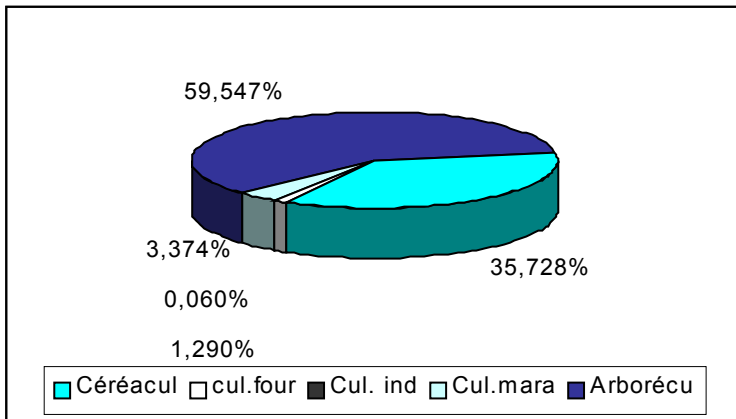
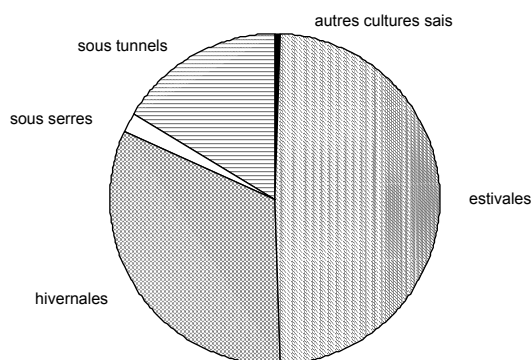


Fig. 5 : Production des cultures maraîchères à Mareth (1992)



BIBLIGRAPHIE :

A) Documents imprimés :

- BELHADI A. 1996: l'émigration extérieure, mobilité, réajustement socio-spatial et reproduction de l'ordre spatial. *in* " Cahiers du CERES " série géographie n° 15, Tunis 1996
- BLANC E.,1889 : Le sud de la Tunisie – renseignements agricoles, économiques et commerciaux, Paris
- CEDETIM 19975 : Les immigrés, Ed. Stock, Paris
- DE PREVILLE 1894 : Les sociétés africaines : leur origine, leur évolution, leur avenir, Ed. Firmin-Didot et Cie, Paris
- DESPOIS J. 1949 : L'Afrique du Nord, Paris, (P.U.F.)
- EL-MRABET B. 1990: approche du phénomène migratoire dans la montagne Sud Rifaine (pays de Taounate) *in* " Dirâsât " n° 4, 1990, Faculté des Lettres d'Agadir, Maroc.
- FALLOT 1888 : Notice, géographique, administrative et économique sur la Tunisie. Tunis
- GANIAGE J. 1966 : La population de la Tunisie vers 1860, essai d'évaluation d'après les registres fiscaux, Paris (I.N.E.D.)
- HOUSSET L. 1939 : le statut des terres collectives et la fixation au sol des indigènes en Tunisie, Paris
- KRAIEM M. 1996 : politique coloniale, exclusion sociale et émigration, *in* " Cahiers du CERES " série géographie n° 15, Tunis
- SERVONNET J. 1896 : Matériaux pour servir à la géographie de la Tunisie, *in* " Revue Tunisienne " n° 11, juillet 1896
- SIGNOLES P 1985 : l'espace tunisien, capitale *in* " Urbanisation du Monde Arabe " CNRS n° 365, 2 Tomes, Tours

B) Autres documents :

- Ministère de l'Environnement et de l'Aménagement du Territoire (DGAT) : Schéma directeur d'aménagement de la zone sensible de Gabès-El Jorf. URAM, Décembre 1998
- Ministère de développement économique (ODS - Gabès) : Réalisation et perspectives de développement – Délégation de Mareth, 1998
- Ministère de la Culture (CRC – Gabès) : Le développement de l'investissement dans la délégation de Mareth, Atelier local 7-8 Août 1997
- Ministère de l'Agriculture (CRDA – Gabès) : Situation agricole de la Délégation de Mareth, 1993
- Ministère de l'Agriculture (CRDA – Gabès) : Evaluation de la piézométrie des nappes phréatiques et profondes du Gouvernorat de Gabès, 1996
- Ministère de l'Agriculture (Direction Générale des Ressources en Eau – Arr. Gabès) : Note sur l'évolution de la piézométrie de la nappe de la Djefara à la lumière de la pluviométrie et de l'exploitation, 1993
- Ministère de l'Agriculture (Direction Générale des Ressources en Eau – Arr. Gabès) : Situation de l'exploitation des nappes phréatiques du gouvernorat de Gabès, Novembre 1987
- Ministère de l'Agriculture (Direction Générale des Ressources en Eau – Arr. Gabès) : Etude préliminaire de la nappe phréatique de Gabès-Sud, Décembre 1979
- Ministère du développement économique (Institut National de la Statistique, INS) : Recensement général de la population et de l'habitat 1984, " Principales caractéristiques démographique de la population " , Mars 1985 (enquête)

Recensement général de la population et de l'habitat 1995, " premiers résultats ", Décembre 1994 ; " Principales caractéristiques démographique de la population ", Septembre 1995 (enquête)

Table de matières

I) Le peuplement de l'espace aride en général et de Mareth en particulier

- 1) Généralité historique sur le peuplement
- 2) Le peuplement- Aperçu sur l'occupation de l'espace dans les régions arides
- 3) Aperçu sur les modes de vie économique
 - Les oasiens
 - Tradition nomade précaire
 - Processus de mise en valeur

II) Le phénomène migratoire et son essor

- 1) L'exode vers les grandes villes
- 2) L'émigration externe

III) Les caractéristiques socio-démographiques actuelles de Mareth

- 1) Population
 - Croissance démographique
 - Les migrations
 - La structure des ménages
 - La structure d'occupation de la population de Mareth
- 2) Distribution spatiale de la population de Mareth
 - Densité
 - Urbanisation
 - La commune de Mareth
 - La commune de Zarat
 - La localité de Kettana

IV) Données socio-économiques de la région de Mareth

- 1) Les systèmes de production steppiques
 - a) Le système de production arboricole
 - b) Le système des grandes cultures
 - c) le système de production des petits périmètres irrigués privés (Souâni)
- 2) Le système des oasis
 - a) Le système oasien
 - b) Le système de périmètres irrigués collectifs
- 3) les production agricoles
 - a) L'arboriculture
 - b) les cultures maraîchères
 - c) L'élevage
 - d) La pêche

ANNEXE

BIBLIOGRAPHIE